

Conseil d'administration

du 18/12/2002

III-Convention-Contrat-Marché

Assurance des véhicules : Contrats avec la SMACL Avenant n°8

L'ensemble des véhicules de l'Institution a été assuré du 1^{er} janvier 1999 au 31 juillet 2002, auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales de NIORT (SMACL).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de passer avec la SMACL un avenant n°8 au contrat, ayant pour effet de prendre en compte les adjonctions ou radiations de véhicules intervenue durant l'année 2002, telles que présentées dans les tableaux joints en annexe.
- d'autoriser le Président à signer cet avenant n°8.

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND